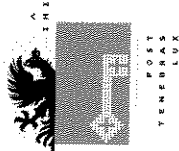


CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.ville-ge.ch

V I L L E D E
G E N È V E



BAKOM	
0 3. MRZ. 2008	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
RTV	X 11-16
IR	
TC	
AF	
FM	

Office fédéral de la communication OFCOM
Radio et Télévision
Rue de l'Avenir 44
Case postale
2501 Bienne

Genève, le 27 février 2008

Consultation relative aux concessions de radio OUC et de télévision régionale

Mesdames, Messieurs,

Nous vous communiquons ci-dessous, la réponse de la Ville de Genève relative à la consultation citée en référence.

a) Concessions radio

En matière de radios OUC, désignées plus communément sous le terme anglophone de FM (frequency modulation), le paysage audio-visuel genevois affiche une singularité qu'on ne retrouve nulle part ailleurs en Suisse, y compris dans une région frontalière comme celle de Bâle.

En effet, les rares stations genevoises sont coincées entre la batterie d'émetteurs hexagonaux ouvrant les vannes de leur robinets à musique de la France voisine et la Radio suisse romande, laquelle opère en direct de Lausanne.

Les radios françaises déversent sur la Ville de Genève leurs programmes conçus et réalisés à Paris mais amortis dans tout l'hexagone et dans les pays francophones avoisinants. Les coûts de production allégés leur permettent de pratiquer la sous-enchère sur le marché publicitaire genevois et de grignoter sans vergogne des parts de marché aux diffuseurs locaux.

Quant à la Radio suisse romande, après avoir déménagé avec armes et bagages sur les hauts de Lausanne sous couvert du programme de réorganisation Opéra, elle a petit à petit délaissé la couverture des événements genevois au profit de l'actualité de la place de la Riponne, faisant ainsi peu à peu du rupestre pays de Vaud son centre d'intérêt principal.

C'est dire que ces cinq dernières années on comptait deux radios à caractère genevois dans le paysage audio-visuel romand.

La première, One FM, a trouvé un large auditoire auprès des adolescents et des jeunes adultes. Vu son cœur de cible, elle privilégie logiquement la musique par rapports au talk et aux news. Ces dernières sont au demeurant préparées par la rédaction de la télévision régionale Léman Bleu.

La seconde, Radio Lac, était une station destinée à des auditeurs plus mûrs soit, grosso modo, la tranche des 30-50 ans. Emmenée avec brio par Gérard Schoch et Maurice Félix, elle proposait aux auditeurs un choix varié de programmes allant du talk-show au débat politique, en passant par la couverture des événements sportifs locaux.

Force est de constater que Radio Lac jouait pleinement son rôle de station de radio genevoise en informant la population sur l'actualité locale et régionale au sens large. Pour les raisons indiquées ci-dessus, aucun autre émetteur n'assurait une telle couverture.

Malheureusement, les choses se sont gâtées lors du transfert de concession il y a quelques mois. L'équipe fondatrice a remis les clés au groupe Edipresse et à son allié Rouge FM. En dépit des assurances données au plus haut niveau par le repreneur, la station a été transférée sans délai au Mont-sur-Lausanne et la plupart du personnel genevois a été remplacé par des collaborateurs de Rouge FM.

Redoutant une telle opération de délocalisation, la Ville de Genève avait été la seule à l'époque à s'opposer au transfert de concession de Radio Lac.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Ville de Genève s'oppose formellement à l'octroi d'une concession à Radio Lac.

En revanche, il se déclare favorable au projet BUZZ FM, radio d'information et de débats. La Ville de Genève estime qu'une station de radio comme BUZZ FM est susceptible de remplir le vide créé à Genève en matière d'informations locales et régionales par le départ de Radio Lac.

En conclusion, le Conseil administratif de la Ville de Genève s'oppose à l'octroi d'une concession à Radio Lac et se déclare, en revanche, favorable à l'octroi d'une concession à BUZZ FM.

b) Concessions télévision

Le Conseil administratif de la Ville de Genève se déclare favorable à l'octroi d'une concession à la télévision régionale Léman Bleu, dont elle est un actionnaire minoritaire.

En vous en remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :


Jacques Moret

Le Maire :


Patrice Mugny

cc : Union des Villes Suisses